



Quantum Juricomptable accompagne dans la préparation ou l'analyse de réclamations d'assurances suite à un sinistre, qu'elles soient simples ou plus complexes.

AVANTAGES DE NOTRE EXPERTISE JURICOMPTABLE

Nous sommes des professionnels expérimentés en quantification des dommages financiers à la suite de sinistres :

- Reconnaissance de notre spécialité juricomptable dans le marché de l'assurance, ce qui fait que nos résultats sont empreints de crédibilité et facilitent le règlement des dossiers de réclamation;
- Domaine d'expertise niché, requérant une méthodologie qui s'éloigne souvent de la comptabilité traditionnelle, compte tenu des particularités de chacune des polices d'assurance;
- Maîtrise des méthodes de quantification spécifiques aux pertes d'exploitation et aux coûts supplémentaires encourus suite au sinistre, ce qui contribue à établir des réclamations conformes aux termes de la police d'assurance.

À QUI S'ADRESSENT NOS SERVICES?

- Tout assuré ou professionnel en assurance peut recourir aux services du juricomptable pour faciliter le règlement;
- Nos services sont accessibles aux entreprises sinistrées de tous les secteurs d'activités, notamment le secteur agricole, l'industrie manufacturière et le commerce de détail.
- Notre compétence s'adapte à tous les sinistres, notamment les incendies, les dégâts d'eau et les bris d'équipement;
- Nous nous adaptons à différents niveaux de complexité : caractère saisonnier des activités, nouvelles opérations, etc...

Nos professionnels facilitent l'avancement des réclamations.

Pour les assurés, nos honoraires sont généralement prévus par la police d'assurance.



SERVICES SUR MESURE OFFERTS

Que ce soit pour produire ou réviser une réclamation, nous pouvons vous accompagner à l'une ou l'autre des étapes suivantes :

- Analyser les termes de la police d'assurance;
- Rechercher et analyser les données financières pertinentes;
- Déterminer des hypothèses de quantification appropriées et raisonnables;
- Établir une méthodologie basée sur des normes éprouvées et reconnues;
- Quantifier les pertes d'exploitation subies ainsi que les frais supplémentaires encourus, dont ceux visant à mitiger les dommages financiers;
- Rédiger un rapport d'expertise rigoureux et objectif;
- Vulgariser les enjeux de quantification pour simplifier le processus de réclamation et participer aux discussions entre l'assuré et l'assureur, selon les besoins.



Notre objectif ultime :

Permettre à l'assuré de retrouver la situation financière dans laquelle il aurait été, n'eut été du sinistre subi.

TÉMOIGNAGES :

« Vous pouvez vous fier à Quantum pour construire une preuve basée sur des faits solides et une stratégie structurée. Vous vous assurez de la meilleure façon de faire pour préparer votre réclamation ou négociation de façon efficace. » – Actionnaire d'une entreprise de services, MBA, CRHA

« Le meilleur coup stratégique que tu as fait, c'est de nous présenter l'équipe de Quantum. »
– Président-directeur général d'une entreprise de haute technologie, ing.

« C'est le commentaire que j'ai reçu d'un client qui a subi des dommages dont une quantification pour assurance était nécessaire. Comme courtier d'assurance, faire affaires avec un professionnel de la finance donne beaucoup de crédibilité face à l'assureur et ce, sans faire perdre du précieux temps à mon client qui doit en plus de ses affaires courantes, vivre avec un sinistre à régler. L'accompagnement auprès du client fût exemplaire, lui facilitant son travail. » – Courtier d'assurance

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec nous : **418 834-0505**

infoquantum@quantumjuri.com
www.quantumjuricomptable.com